



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 novembre 2007

Étude détaillée du projet de loi n° 34,  
Loi abrogeant la Loi constituant un fonds spécial  
olympique et modifiant d'autres dispositions législatives  
(Texte du projet de loi adopté sans amendement)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 28 NOVEMBRE 2007

document de la session no 693

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des finances publiques

Séance du mardi 27 novembre 2007

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi abrogeant la Loi constituant un fonds spécial olympique et modifiant d'autres dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée, le 22 novembre 2007)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission

Mme Lapointe (Groulx), vice-présidente de la Commission

M. Arcand (Mont-Royal)

M. Cholette (Hull)

M. Dubourg (Viau)

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), ministre des Finances

M. Légaré (Vanier), porte-parole de l'opposition officielle en matière de loisir et de sport, en remplacement de M. Taillon (Chauveau)

M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques), porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour la métropole, en remplacement de M. Legault (Rousseau)

Mme Ménard (Laporte)

Mme Méthé (Saint-Jean)

M. Morin (Beauce-Sud)

M. Pelletier (Rimouski)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Raymond Bachand (Outremont), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme

M. Luc Monty, sous-ministre adjoint, ministère des Finances

---

La Commission se réunit à 15 h 13 sous la présidence de M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Bachand (Outremont) de participer aux travaux de la Commission.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Légaré (Vanier) et M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques) formulent des remarques préliminaires.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

M. Légaré (Vanier) propose l'amendement coté Am a (annexe D).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Monty de prendre la parole.

Après débat, M. le président juge l'amendement irrecevable compte tenu que seul un ministre peut présenter une motion visant l'engagement de fonds publics, tel que stipulé à l'article 192 du Règlement de l'Assemblée.

Après débat, l'article 4 est adopté à la majorité des voix.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

### REMARQUES FINALES

M. Paquet (Laval-des-Rapides) formule des remarques finales.


À 16 h 11, la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat que lui a confié l'Assemblée.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Christina Turcot



Alain Paquet

CT/ic

Québec, le 27 novembre 2007

ANNEXE I  
Amendement irrecevable

Ama  
Art 4

**Montion d'amendement au projet de loi # 34  
présentée par le député de Vanier**

Qu'à l'article 4 on remplace, après les mots « sont versées au », les mots « fonds consolidé du revenu » par les mots « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique », ~~aux centres nationaux d'entraînement, aux centres communautaires de loisirs, aux fédérations sportives et aux loisirs.~~ OK

*irrecevable  
et*